



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2016-12

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-21-008 - Arrêté délégation de signature Délégation départementale de Paris
(3 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-21-008

Arrêté délégation de signature Délégation départementale
de Paris

Arrêté délégation de signature délégation départementale de Paris

**ARRETE n° DS-2016/147
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, à effet de signer, pour la délégation départementale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Ressources humaines et affaires générales
- Santé et Environnement

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué départemental de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué départemental.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué départemental, du délégué départemental adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de pôles, dans la limite de la compétence de leur pôle d'affectation :

- Madame Sylvie DRUGEON, ingénieur du génie sanitaire, responsable du « pôle Sante Environnement »
- Madame Mathilde CHAPET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle « Etablissements de Santé »
- M. Alain BEAUVOIS, cadre de santé, responsable du pôle « Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire » par intérim depuis le 1^{er} novembre 2016,
- Monsieur Bruno FLOURY, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle « Prévention et Promotion de la Santé »,
- Madame Laure LE COAT, cadre de l'Assurance Maladie, responsable du pôle « Médico-social »

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué départemental, du délégué départemental adjoint de Paris, et des responsables de pôles, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur pôle d'affectation :

- Monsieur Florent GUERIN, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « Habitat » au sein du pôle Santé Environnement,
- Madame Sophie SIROT, médecin inspecteur de santé publique, au sein du pôle Prévention et Promotion de la Santé
- Madame Alice ARLOT-HENRY, ingénieur d'études sanitaires, au sein du pôle Santé Environnement.
- Madame Adeline JACQUOT-HACHE, ingénieur d'études sanitaires, au sein du pôle Santé Environnement

Article 6

L'arrêté n° DS-2016/064 du 25 août 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 7

Le Délégué départemental de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de Paris.

A Paris, le 21 décembre 2016

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS